

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2014

Le 24 janvier 2014 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 janvier 2014, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

**Etaient présents** : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Danièle GOMES, José LENEPVEU, Michel GUILLOU, Henri BOUTET et Marie-Andrée CHAPALAIN, Adjoints ; MM. et Mmes Catherine GARREAU, Serge QUEMERE, Lydie PLOUZENNEC, Jean-François CORCUFF, Jocelyne CAROFF, Sophie BOYER, Etienne CHEREAU, Michèle QUEMERE, Daniel MANCHEC, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, René ROCUET et Jean LE MOAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : Mme Catherine DE ABREU à Etienne CHEREAU, M. Dominique LE NAOUR à M. Jean-François CORCUFF, Mme Laurence LE BEC à Mme Nathalie DROAL et M. Jérôme GOURMELEN à M. Patrick LE GUYADER.

**Absentes excusés** Mmes Valérie LE MEUR et Corinne LELGOUALC'H.

**Absents** : MM. Jean-Louis BOYER et Sullivan LE BERRE.

**Secrétaire de séance** : Mme Jocelyne CAROFF.

\*\*\*\*\*

M. le Maire adresse ses condoléances, ainsi que celles du Conseil Municipal, à M. Henri BOUTET dont le beau-père est décédé en fin d'année.

### **1 - X : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions (Mme Michèle QUEMERE et M. Serge QUEMERE).

### **2 - X : MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS : AVENANTS**

M. le Maire informe que le Conseil Municipal que l'équipe de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du restaurant scolaire lui a fait parvenir une proposition d'avenants (n°1) sur l'ensemble des lots suite à une modification du planning d'exécution des travaux.

En effet, durant le chantier, il a été rapidement constaté un glissement dans le délai d'exécution des travaux relatifs au lot n°2 Gros-œuvre/Charpente métallique. L'entreprise LE BRIS a reconnu ne pas avoir pris l'entière mesure de la complexité du chantier. Par ailleurs, trois jours d'intempéries sont aussi comptabilisés dans le présent décalage.

Après des réunions de travail et des échanges entre les différents acteurs, M. le Maire a proposé de renoncer à l'application des pénalités de retard exigibles à l'entreprise LE BRIS dans le cas présent. Il est rappelé que seul le Conseil Municipal est compétent pour se prononcer sur ce point. Ce retard entraîne par conséquent un décalage de la date d'intervention des lots suivants à l'exécution du marché, c'est-à-dire les lots n°3 et 4.

Le présent avenant a donc pour objet de communiquer à l'ensemble des intervenants le nouveau planning des travaux établi par l'OPC GRONTMIJ ISATEG, sous la responsabilité du Maître d'œuvre MOSTINI-MOSTINI. Il porte la date d'achèvement des travaux, initialement prévue le 8 août 2014, au 10 octobre 2014.

Il a également présenté des avenants financiers sur 4 lots (avenants n°2) :

- avenant en plus-value sur le lot suivant (+ 14 075 € HT) :
  - Lot n°5 : Menuiseries extérieures, entreprise 4M, sous-traitant serrurerie, entreprise SARL LAURENT : + 14 075 € HT.

- avenants en moins-value sur les lots suivants (- 14 141,46 € HT) :
  - Lot n° 2 : Gros-œuvre - charpente métallique, entreprise LE BRIS : - 1 824,34 € HT,
  - Lot n° 3 : Etanchéité - Couverture, entreprise BIHANNIC SAS : - 6 631,20 € HT,
  - Lot n° 13 : Electricité - Courants forts et faibles, entreprise SAS KERVEADOU : - 5 685,92 € HT.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces avenants qui ont reçu un avis favorable de la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 16 janvier 2014.

M. Patrick LE GUYADER demande si le délai d'exécution était un critère pour l'appel d'offres. M. le Maire répond négativement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer les avenants au planning et de renoncer ainsi à l'application des pénalités de retard exigibles à l'entreprise LE BRIS.

Le Conseil Municipal décide, après un vote à mains levées, à 21 voix pour (dont 4 par procuration) et 2 abstentions (MM. René ROCUET et Jean LE MOAL),

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer les avenants financiers aux marchés des lots n° 2, 3, 5 et 13 concernant les travaux de construction du restaurant scolaire, pour un montant global en moins-value de 66,46 € HT.

### **3 - X : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération du 27 Juin 2008, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Il en va ainsi de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à 50 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget. Le Conseil Municipal doit être tenu informé des consultations engagées et des actes pris en vertu de cette délégation.

M. le Maire demande aux conseillers de prendre acte que ce document a bien été porté à leur connaissance.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
**PREND ACTE** que la liste des marchés passés en procédure adaptée en 2013 lui a été présentée.

### **4 - X : TARIFS D'UN SEJOUR JEUNES A PARIS**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'un séjour jeunes à Paris qui aura lieu du 5 au 7 mars 2014. Sont concernés les plus jeunes de Carré d'As (7 jeunes de 12 - 15 ans) et les jeunes de Terrain Vague (7 jeunes de 9 - 11 ans) qui seront encadrés par 2 animateurs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

#### **Jeunes domiciliés dans la commune**

Tranches de ressources	Tarifs du séjour
0-1575	128,00 €
1576-2100	179,20 €
2101-2625	217,60 €
2626-3150	256,00 €
3151-4200	268,80 €
4201-5250	294,40 €
> 5250	345,60 €

**Jeunes domiciliés hors de la commune** : 345,60 €.

Activités proposées : exposition Star Wars à la cité du cinéma, match de foot au Stade de France et visite du parc de la Villette.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**D'ADOPTER** les tarifs présentés ci-dessus pour le séjour jeunes à Paris.

#### **5 - X : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'USSE a formulé une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre d'un déplacement des équipes U15 et U17 à Rueil-Malmaison.

Il est proposé d'allouer à cette association un forfait de 15 € par jeune de la commune participant à ce déplacement. 32 joueurs sont concernés : vingt U15 et douze U17. Il est à noter qu'une démarche a été effectuée pour essayer d'harmoniser le montant entre les 4 communes concernées par le groupement (Saint-Evarzec, Pleuven, Bénodet et Gouesnac'h).

M. René ROCUET estime qu'un forfait de 15 € par joueur est insuffisant. Il propose un forfait de 20 €. M. Michel GUILLOU, Adjoint chargé de la vie associative et des activités sportives, partage cet avis.

M. le Maire propose au Conseil de voter un forfait de 20 € par joueur, soit une subvention de 640 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DE VOTER** une subvention exceptionnelle de 640 € au profit de l'USSE pour aider au financement de ce déplacement.

#### **6 - X : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population a commencé le 16 janvier et se poursuivra jusqu'au 15 février 2014. A cet effet, M. José LENEPVEU a été désigné coordonnateur communal du recensement par arrêté municipal. Il convient désormais de déterminer les modalités de rémunération des six agents recenseurs qui ont été recrutés afin de réaliser les opérations du recensement.

Il est proposé que les agents recenseurs soient rétribués, selon les recommandations du Centre de Gestion, à raison de :

- 0,52 € brut par feuille de logement remplie,
- 0,99 € brut par bulletin individuel rempli.

La commune versera un forfait de 93,88 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 19,89 € brut pour chaque séance de formation et pour la demi-journée de repérage.

M. Patrick LE GUYADER estime que ces chiffres sont peu élevés, comparativement à ceux votés par les communes de LA FORET- FOUESNANT (pour le recensement 2013) et GOUESNAC'H pour le présent recensement.

M. René ROCUET souligne qu'il convient de verser au minimum l'équivalent du SMIC.

M. José LENEPVEU précise que l'enveloppe allouée aux rémunérations proposées correspond à la dotation de l'Etat.

Après un long débat, M. le Maire propose les modalités suivantes :

- ✓ 1 € brut par feuille de logement remplie,
- ✓ 1,70 € brut par bulletin individuel rempli,
- ✓ Un forfait de 100 € pour les frais de transport,
- ✓ 20 € brut par séance de formation,
- ✓ 20 € brut par demi-journée de repérage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 20 voix pour, une voix contre (Mme Jocelyne CAROFF) et 2 abstentions (MM. José LENEPEVEU et Henri BOUTET),

**DE REMUNERER** les agents recenseurs selon les modalités visées ci-dessus.

### **7 - X : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le Maire donne la parole à Mme Danièle GOMES qui propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 :

- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet dans le cadre de l'avancement de grade (suite à une erreur du centre de gestion sur le tableau des agents promouvables; en effet, il n'y avait pas de poste à temps non complet à 34,5/35èmes).
- ✓ Création de 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, dans le cadre de la modification de la quotité de travail de 2 postes à 34/35èmes, afin de leur permettre de demander une autorisation de travail à temps partiel pour convenances personnelles.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de statuer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOMES et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DE MODIFIER** le tableau des effectifs conformément à la proposition énoncée ci-dessus.

### **8 - X : INFORMATIONS DIVERSES**

 M. le Maire donne lecture au Conseil de la carte de vœux de la Maison de l'Enfance représentée par son Directeur, M. Francis BEUZE.

 M. Etienne CHEREAU présente le compte-rendu du Comité Consultatif du Restaurant Scolaire du 18 novembre qui avait débattu, outre des tarifs, de la mise en place de la pré-inscription à la rentrée de septembre 2014, ainsi que de la préparation du transfert du service vers le nouveau restaurant scolaire. Les problématiques suivantes ont été examinées :

- Choix et acquisition de matériel et de mobilier de cuisine neufs,
- Renouvellement ou non de la vaisselle,
- Organisation de la nouvelle structure :
  - ✓ Cheminements,
  - ✓ Définition et affectation des postes de travail, avec un accompagnement à la mise en route par la Société Conceptic'art,
  - ✓ Réflexion sur la fluidité du self,
  - ✓ Date d'ouverture : 1<sup>er</sup> jour des vacances de la Toussaint,
  - ✓ Rodage des enfants sur les TP courant octobre,
  - ✓ Objectif : organisation finalisée pour fin juin.

Mme Nathalie DROAL demande quelle est l'issue de la discussion avec le locataire à propos de l'indemnité d'éviction. M. le Maire répond que le recours judiciaire a été retiré et qu'il a fait appel à un expert foncier pour un règlement à l'amiable. L'expert est dans l'attente des pièces demandées pour le calcul du montant de l'indemnité.

 Dates à retenir :

- Rendez-vous :
  - ✓ Lundi 27 janvier à 20 H 30 : Comité Consultatif de l'environnement.
  - ✓ Jeudi 6 février : Comité du SIVALODET.
  - ✓ Lundi 10 février à 20 H 30 : Comité Consultatif des Affaires Scolaires.
  - ✓ Jeudi 13 février à 20 H 30 : Commission des Travaux.
  - ✓ Mardi 18 février à 20 H 30 : Commission des Finances.

- Manifestations :

- ✓ Samedi 25 janvier 2014 à la Maison Communale à partir de 8 H 30 : Collecte de sang.
- ✓ Vendredi 31 janvier 2014 à 20 H 30 à l'Agora : Théâtre décalé « Ma famille » de Carlos LISCANO, par la Cie KF Association.
- ✓ Vendredi 7 février à la Médiathèque à 18 H 30 : Vernissage de l'exposition « Autour du jazz » en hommage à Gérard POLI, qui se tiendra jusqu'au 23 février.
- ✓ Samedi 8 février aux heures d'ouverture au public de la Médiathèque : Atelier d'initiation à la généalogie.
- ✓ Samedi 8 et dimanche 9 février à la Halle des Sports : Exposition et bourse d'oiseaux exotiques.
- ✓ Vendredi 14 février à 20 H 30 à l'Agora : Concert de l'Ensemble Harmonique de Quimper Cornouaille.
- ✓ Vendredi 21 février à 18 H et 20 H 30 à l'Agora : Spectacle « La cité des 4000 souliers » de la Quincail'compagnie.
- ✓ Samedi 22 février à partir de 9 H à la Halle des Sports : Forum de l'emploi du Pays Fouesnantais.
- ✓ Vendredi 28 février à 18 H 30 à la Médiathèque : Vernissage de l'exposition « Couleurs d'épaves » de Jean-Pierre DUPUICH qui se tiendra jusqu'au 23 avril.

 Date du prochain Conseil Municipal : le Vendredi 28 février 2014 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 05 et ont signés les membres présents.